

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 24 novembre 2016

Question écrite urgente

Faut-il vraiment que l'Hospice général de Genève gèle les prestations offertes aux personnes âgées sous forme d'une semaine de vacances au Chalet Florimont ?

L'Hospice général possède deux maisons de vacances situées dans le canton de Vaud pour l'accueil des personnes âgées, notamment celle dite du Chalet Florimont. Puisque l'HG appartient à la République, et que par transitivité ce Chalet est aussi la propriété de la République, il est par conséquent aussi celui des citoyen-ne-s. Par ailleurs, l'HG reçoit une subvention de fonctionnement, dans le cadre d'un contrat de prestations avec l'Etat, de 78 millions. La prestation que l'HG délivre au Chalet Florimont pour les personnes âgées étant comprise. Par décision unilatérale, l'HG a décidé que, étant donné les charges de fonctionnement de ce chalet et son taux d'occupation à partir du 1^{er} janvier 2017, il allait geler les prestations offertes au Chalet Florimont. Et ce alors même que la Commission des finances du Grand Conseil avait émis le souhait qu'elle soit consultée si une décision dans ce sens devait être prise. C'est dire le respect que le conseil d'administration de l'HG a pour le GC.

Considérant que les personnes âgées se rendant dans ces lieux de vacances ont rendu un service à notre République non seulement en tant que contribuables, mais aussi de par leurs participations au bien-être de notre République, à ce titre elles méritent notre considération.

Enfin, il est à relever que, depuis 2010, c'est 2459 personnes âgées qui ont pu profiter d'un séjour dans ces maisons de vacances. Contrairement à un séjour dans un hôtel où les statistiques de remplissage sont basées sur le nombre de lits et non sur les chambres occupées, en septembre 2016, le taux d'occupation des chambres était de 99% et celui des lits de 86%. Enfin, il est arrivé que des séniors soient refusés par manque de places.

Par ailleurs, on sait que La Nouvelle Roseraie est soutenue au moyen d'une subvention de 745 000 F attribuée par la Ville de Genève, qui se justifie par le fait que toute prestation sociale à un coût et qu'à ce titre elle doit être subventionnée afin d'assurer son accessibilité.

Mes questions :

- *Alors que l'Hospice général annonce, pour 2015, un déficit de 950 000 F concernant la gestion de ce Chalet, à combien se monte le subventionnement de cette prestation sociale ?*
- *L'Hospice général ayant annoncé que ce déficit de gestion justifie son gel de cette prestation, pourrait-on nous indiquer les détails des chiffres et imputations qui démontrent ce déficit ?*
- *Bien que les statistiques pour 2015 montrent une diminution de la fréquentation, est-ce toujours le cas pour l'année 2016 ?*